
Adresse de la société populaire de Villenaux qui annonce des dons patriotiques en habillement, numéraire et argenterie de son église, lors de la séance du 4 ventôse an II (22 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Villenaux qui annonce des dons patriotiques en habillement, numéraire et argenterie de son église, lors de la séance du 4 ventôse an II (22 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) pp. 325-326;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32286_t1_0325_0000_7

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Christophe Jobert	3000	»	»
J. Maubeuche	73	6	3
Jacq. Adam	25	17	6
Cl. Hilaire	54	11	3
J. Roger, le jeune	14	5	»
J. Blanchet, l'aîné	35	14	»
J.-L. Féry	116	»	6
Christophe Jajoux	62	11	3
Nic. Perin	10	7	»
Paul Lambry	132	4	6
P. Frouard	39	10	»
P. Laurent	100	»	»

32531 l. 19 s. 9 d.

Certifié par nous commissaires du pouvoir exécutif provisoire au départ. de la Meuse.

BARTHÉLÉMY, BASSE.

7

La société populaire de Colmar félicite la Convention sur ses travaux, et annonce qu'on a célébré dans cette commune l'anniversaire de la mort du tyran; et qu'on y a doté une fille pauvre, qui a donné sa main à un brave sans-culotte.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Colmar, 12 pluv. II] (2)

« Mandataires du peuple souverain,

La société populaire de Colmar n'a pas été surprise de voir que les mêmes hommes qui ont voté la mort du dernier tyran aient célébré l'anniversaire du jour où Capet a payé de sa tête ses forfaits liberticides.

Remplis du saint enthousiasme que cette nouvelle leur a inspiré, tous ses membres se sont levés spontanément et ont juré avec la Convention, exécration éternelle aux tirans et paix aux chaumières, ils ont renouvelé le serment de vivre libre ou de mourir.

Les Jacobins de Paris nous ont donné un grand exemple, il n'a pas été perdu pour nous : nous nous sommes empressé de le suivre, et nous célébrons aussi le jour mémorable; en conséquence nous avons invité les corps administratifs à célébrer avec nous cette fête civique et luy donner tout l'éclat convenable pour y ajouter plus d'intérêt, nous avons engagé le département à disposer d'une somme à prélever sur les amendes révolutionnaires disponibles, pour doter une fille pauvre et vertueuse, qui ce jour donnera sa main à un brave sans culotte : ainsi le riche égoïste viendra malgré luy au secours des pauvres : ainsi la vertu sera honorée et récompensée, comme elle doit l'être dans une république bien établie.

Recevez, législateurs, nos félicitations sur vos travaux immortels; le vaisseau de la République est encore agité, rejetez de son sein ceux dont le poids inutile retarde sa marche; ne quittez le gouvernail que lorsqu'il sera parvenu dans le

port. Alors, Montagnards, vous viendrez parmi vos frères recueillir les lauriers que leur reconnaissance vous a préparés, poursuivez votre carrière : nous ne vous dirons plus, sauvez la patrie, mais la patrie est sauvée ».

BOUCLA (présid.), Godefroy BUSSMANN,
Benjamin KLIMRATH, BAGEL.

8

La commune et les sans-culottes de la société populaire de Villenauxe, félicitent la Convention sur ses travaux, l'invitent à rester à son poste, et annoncent qu'ils ont déposé sur l'autel de la patrie, pour ses défenseurs, 393 chemises, 12 draps, 4 serviettes, 25 paquets de charpie et vieux linge, 20 paires de bas, 20 paires de souliers, 316 liv. en assignats, 7 liv. 4 sous en numéraire, et, en outre, 117 marcs d'argenterie de leur église.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Villenauxe-la-Grande, 9 pluv. II] (2)

« Incorruptible Montagne,

De grands forfaits ont nécessité de votre part des punitions terribles et exemplaires; vous l'avez senti, et vos caractères mâles et pleins d'énergie n'ont connu d'autres mesures que la règle stricte du devoir.

Depuis la chute de la tête du tyran, vous avez marché de trophées en trophées, vous avez mis fin à cette lutte nationicide entre les mandataires infidèles d'un peuple souverain et ses vrais représentans; votre conduite juste et sévère a tenu le glaive de la loi toujours actif, et elle a appris aux scélérats qu'il n'a point de fourreau quand le crime ne connoît point de bornes.

Grâces vous soient rendûes, pères de la patrie; la république vous doit sa naissance, vous l'avez enfantée dans le trouble et le tumulte; sur les débris injurieux à la société d'un trône anéanti, vous avez assis ses bases inébranlables, vous l'avez maintenue au milieu de l'orage, sans cesse encore vous faites rentrer dans l'ombre les monstres qui ne sont dignes que de respirer sur un sol en esclavage.

Gloire à vos chefs d'œuvres immortels!

Achevez vos utiles travaux et ne sortez point du champ de l'honneur que vous n'avez reçu le dernier soupir du dernier ennemi de la liberté.

Tel est le langage des sans-culottes de la commune et de la société républicaine de Villenauxe; s'ils sont pauvres de biens, ils sont riches de patriotisme, et quand il s'agit de voler au secours des braves défenseurs de la patrie, ils oublient qu'ils sont indigens; ils déposent sur son autel trois cens quatre vingt treize chemises, douze draps, huit serviettes, vingt cinq paquets tant de vieux linge que de charpie, vingt paires de bas, vingt paires de souliers, trois cens seize livres en assignats, sept livres quatre sous en numéraire. En outre cent dix sept marcs d'argenterie, vingt mille livres de métal de cloche, deux mille

(1) P.V., XXXII, 109. Minute du p.-v. (C 295, pl. 885, p. 1). Bⁱⁿ, 5 vent.; J. Sablier, n° 1157; Mon., XIX, 548.

(2) C 295, pl. 885, p. 1.

(1) P.V., XXXII, 109. Bⁱⁿ, 4 vent.; C. Eg., n° 554; Ann. patr., n° 418; Mon., XIX, 552; M.U., XXXVII, 72.

(2) C 293, pl. 961, p. 33 et résumé pour le p.-v.

livres de cuivre et six cens livres de plomb provenant des dépouilles de leurs églises.

Vive la Convention! Vive la République! S. et F. ».

CONARD-MASSON, GUÉROU (*off. mun.*),
JACOB (*maire*), CHAMPENOIR (*agent nat.*),
CORRARD (*off. mun.*), MARMOTANT, BAUDOUIN
(*présid. de la Sté popul.*), MARTIN (*secrét. de la Sté*),
CHAMPY (*présid. du C. de surveillance*).

9

La société populaire de St-Maixent envoie à la Convention le procès-verbal de la fête célébrée dans cette commune, pour l'inauguration du temple de la Raison, qui a été terminée par une offrande de dons patriotiques.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*St-Maixent (Deux-Sèvres)*, 9 pluv. II] (2)

« Citoyens représentans,

Nous aussi nous avons brisé les ridicules hochets de la superstition et du fanatisme et substitué les hymnes de la raison aux chants gothiques et bizarres dont les prêtres accompagnaient l'aromatique fumée dont leurs coupables mains encensoient l'éternel. Les saints précipités de leurs niches antiques, les croix et les autels foulés aux pieds par les Républicains et offerts en expiation à la vérité, tout a disparu sous la hache des amis de la liberté qui réunis autour d'un banquet fraternel bénissoient à l'envi la sainte Montagne d'où partit le foudre vengeur.

Graces vous soient rendues, pères de la patrie, à vous dont l'énergie électrisant sur tous les points nos phalanges républicaines arracha l'infame Toulon à la perfidie, chassa loin de Landau les bandes du tiran prussien et frappant l'égoïsme d'une salutaire terreur, anéantit au même instant les ennemis du dehors et les traîtres de l'intérieur.

Nous vous adressons le procès-verbal où nous avons consigné les détails prétieux de cette fête attendrissante. Les ennuyeuses cérémonies de la religion catholique faisoient bailler, mais les Républicains unis pour desservir le temple de la liberté n'offriront plus dorénavant que le béant spectacle de l'union et de la gayté présidant seules au culte offert à la philosophie et à la raison.

Salut, union et fraternité.

PIÉVRON, MAYNARD, DUFFET fils.

[*Extrait des reg. de la Sté popul.*, 30 frim. II]

Présidence de Leïong

Dès huit heures du matin, jour de la troisième décade du mois frimaire, les membres de la sossieté, une foule de citoyens de tout age et de toutes professions, jeunes gens et vieillards se portent au cy-devant temple de l'évêché. Les membres des autorités constituées s'y rendent également individuellement et sans décorations,

les citoyens de toutes les armes qui se trouvent en garnison en cette commune, précédés et accompagnés de la musique de la légion du Nord y accourent avec le même empressement, et là tous travaillent à l'envie de faire disparaître les objets de la superstition, de l'idolatrie, de l'imposture et de l'erreur; les monuments d'une sculpture précieuse ainsi que les tableaux et peintures réservés ont été respectés, les métaux, fer, acier, cuivre, et tout ce qui peut estre de quelque utilité à la nation ont de même été très religieusement conservés.

L'heure du repas civique aprochant, les Républicains se réunissent au lieu destiné pour le banquet, chacun porte avec soy sa portion consistant dans le simple et frugal nécessaire et tout est déposé sur la table commune, on mange du plat de son voisin, on luy verse joyeusement à boire en criant vive la République, vive la Montagne, vivent les sans culottes.

L'allégresse et la joye que cette feste vraiment grande, belle et attendrissante inspiroit, étoient à leurs combles, les chants civiques et les cris multiples de vive la liberté étoient l'expression des sentimens des convives et de langage de tous les cœurs, chacun se communiquoit mutuellement sa satisfaction avec le doux enchemant d'une amitié vraiment fraternelle.

Le repas fini, le cortège se porte en masse au Champ de mars, précédé du Président portant avec luy le pavillon tricolor au son de la musique militaire qui faisoit retentir les airs de l'himne saint de la liberté. Passant devant la porte de la maison commune, le corps municipal décoré du signe de la loy ayant à sa tête le procureur syndic du district joint le groupe et se réunit à lui avec des détachemens d'infanterie et de cavallerie, des légions du Nord et de Rosental sous les armes; arrivé au pied de l'arbre de la liberté, le bucher expiatoire qui devoit consumer les monumens de la féodalité fut allumé, le feu eût bientôt fait justice de ses souillures outragentes pour des hommes libres: des chants civiques, des cris multipliés de vive la liberté, des dances, des rondes et des carmagnoles accompagnaient l'auto-da-fé.

On revient ensuite au lieu des séances de la sossieté populaire et sa marche se trouve toujours précédée, accompagnée et suivie par les mêmes transports, les mêmes ellants de civisme.

La séance a été ouverte par différents himnes chantés à l'honneur de la liberté et de la raison et de la philosophie, le nom de Westerman qui sera toujours cher à cette commune ainsi que ses louanges relatives aux différents avantages que ce généreux guerrier a remporté sur les rebelles de la vandée, ont été chanté par le citoyen Cuza, capitaine de la légion du Nord.

Différents orateurs se sont succédés à la tribune, le citoyen Treuille instituteur national. Limouzin chasseur à cheval de la légion, Crouzon père, maire de cette commune, Agier, juge du tribunal, Bernard, chasseur de la légion et Levesque, latine, ont prononcé des discours oratoires, relatifs à la feste de légallité de la liberté et de la raison, celluy d'Agier est suivi d'une adresse au nom du comité de surveillance de cette commune aux habitants des campagnes à l'occasion des subsistances..., on applaudit aux grands principes, aux maximes républicaines dignes du caractère français développés dans les différents discours qui sont des productions di-

(1) P.V., XXXII, 109. B^{is}, 4 vent.

(2) C 293, pl. 961, p. 32 (Résumé pour le p.-v., p. 31).